

Rangement modulaire BROR

Renseignements
sur la garantie

10

Garantie limitée de 10 ans



Le quotidien et le travail à la maison imposent des exigences élevées au mobilier de bureau. Le rangement modulaire BROR a été testé selon les normes les plus strictes pour un usage dans un bureau (EN1730, EN527 et ANSI/BIFMA x5.5 pour la table, ISO7170, EN14073, EN14074 et ANSI/BIFMA x5.9 pour le rangement) et répond à nos normes strictes de qualité et de durabilité. C'est pourquoi nous offrons une garantie de 10 ans qui couvre les défauts de matériaux, de fabrication et de fonctionnement pour toutes les pièces principales du rangement modulaire BROR. La présente garantie est sous réserve des modalités énoncées dans le présent document.

10

Le rangement modulaire BROR est assorti d'une garantie limitée de 10 ans.

Durée de cette garantie limitée

La garantie limitée pour le rangement modulaire BROR est valable à compter de la date d'achat. Le reçu d'achat original est requis comme preuve d'achat.

Éléments couverts par cette garantie limitée

La garantie limitée couvre les défauts de matériaux, de fabrication et de fonctionnement pour toutes les pièces principales du rangement modulaire BROR à compter de la date d'achat chez IKEA.

Éléments non couverts par cette garantie limitée

Les articles suivants ne sont pas couverts par la présente garantie limitée :

- Desserte BROR
- Établi BROR
- Établi avec tiroirs BROR

- Tiroir BROR (84×39 cm)
- Tiroir BROR (84×54 cm)
- Armoire BROR (85×40×190 cm)

Défectuosités

IKEA examine l'article et décide, à son entière discrétion, s'il est couvert au titre de la présente garantie limitée. S'il est considéré comme couvert, IKEA, par l'entremise de ses opérations de services et à son entière discrétion, répare l'article défectueux ou le remplace par un article identique ou comparable. S'il est couvert par la présente garantie limitée, IKEA paye les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et du transport qu'elle engage, à condition que l'article soit accessible aux fins de réparation sans engager de dépense spéciale. Cela ne s'applique pas au travail de réparation non autorisé par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété de IKEA. Si l'article n'est plus vendu par IKEA, celle-ci fournit un article de remplacement approprié. IKEA détermine, à son entière discrétion, ce qui constitue un article de remplacement approprié.

Éléments non couverts par cette garantie limitée

La présente garantie limitée ne couvre pas les articles du rangement modulaire BROR qui ont été entreposés ou assemblés de façon incorrecte, utilisés de manière inappropriée, soumis à des abus, mal utilisés, altérés ou nettoyés avec de mauvaises méthodes de nettoyage ou de mauvais produits de nettoyage.

La présente garantie limitée ne couvre pas l'usure normale, les entailles ou les rayures, ni les dommages causés par des impacts ou des accidents. La garantie limitée ne s'applique pas si l'article a été installé à l'extérieur, à la lumière directe du soleil pendant une durée prolongée, ou dans un environnement humide, comme la salle de bains.

La présente garantie limitée ne couvre pas les dommages consécutifs ou accidentels.

Instructions d'entretien

Resserrez les vis après deux semaines d'utilisation, et assurez-vous qu'elles restent bien serrées en les vérifiant deux fois par an. Pour toutes les surfaces : nettoyez avec un chiffon imbibé d'un détergent doux, puis essuyez avec un chiffon sec.

Comment les lois du pays, de la province ou du territoire s'appliquent-elles?

Cette garantie limitée s'applique à l'acheteur initial de l'article. Toutes les garanties limitées sur les articles vendus au Canada ne sont pas transférables au-delà de l'acheteur initial, à l'exception des résidents de la province de la Saskatchewan. Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux spécifiques. Elle n'affecte d'aucune façon les droits qui vous sont accordés par la loi. Vous pouvez également bénéficier d'autres droits en vertu de la législation provinciale applicable. IKEA n'est pas responsable des dommages accidentels ou consécutifs. Certaines provinces ne permettent pas

l'exclusion

ou la restriction des dommages accidentels ou consécutifs, ou la restriction des garanties limitées, de sorte que ces exclusions ou ces restrictions peuvent ne pas s'appliquer à votre situation.

Pour nous joindre si vous avez besoin de services

Communiquez avec votre magasin IKEA. Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone dans le catalogue IKEA ou à l'adresse fr.IKEA.ca.

Conservez le reçu

Il s'agit de votre preuve d'achat et il est exigé pour l'application de la garantie limitée. Si quelque chose arrive, ou si vous n'êtes pas satisfait, communiquez avec IKEA à l'adresse fr.IKEA.ca

